

Compte rendu du conseil syndical du mardi 6 février 2018

Présents: Dominique Ogée, Françoise Dubost, Alain Clave, Guillaume Hardy, Sylvie De Taeye, Jean-Pierre Clément, David Nicolas, Jean Tissot, Xavier Dolatowski, Yvon Rey, Béatrice Heliot, Guillaume Gire

1°) Préparation de l'Assemblée Générale

Elle aura lieu le jeudi 29 mars 2018, avec émargement à 18h et début à 18h30: pensez bien à donner votre pouvoir (joint à la convocation) à un voisin si vous ne pouvez pas être présent(e).

-Après vérification des comptes de l'année passée, le montant du budget de fonctionnement a été fixé à 1.153.132 euros pour l'exercice 2017-2018 (paiement des différents contrats, travaux de maintenance, travaux d'électricité, salaire de M.Barbier, gardiennage, ménage, ...)

-Il y a 2 projets de résolutions :

*le premier concerne le règlement intérieur (avec rappel des articles 14,15 et 16 du règlement de copropriété concernant les travaux et les règles de voisinage). Il va être complété au sujet des travaux afin d'être plus précis et d'informer également les locataires qui n'ont pas forcément connaissance du règlement de copropriété : tous les travaux devront être signalés avec le nom de l'entreprise, et les horaires respectés afin de ne pas déranger ses voisins.

*le second évoque les compteurs d'électricité LINKY : chaque résident devra donner son accord ou refuser l'installation par écrit auprès d'EDF, veiller personnellement à ce que cela soit respecté par Enedis ; le poste de sécurité détiendra la liste des résidents refusant cette pose ; pour les parties communes, l'installation de Linky n'est pas justifiée (comptage existant conforme aux besoins)

2°) Travaux en cours

-Les portes automatiques ont été provisoirement réparées en attendant leur reprogrammation.

-Les travaux de réfection des paliers ont été réceptionnés avec quelques réserves, les défauts restants seront corrigés et facturés à Central Peinture pour ce qui concerne les installations techniques (parois des ascenseurs, bouches de VMC perdues,...).

-Plusieurs devis ont été fournis pour les fenêtres et volets de l'ancien appartement des gardiens: il a été décidé de prendre le plus raisonnable, qui ne change que les portes-fenêtres (et non pas toutes les baies vitrées) et les volets d'origine tout en permettant de garantir une bonne isolation.

-Un devis est en cours pour remplacer les faux plafonds « Luxalon » (lattes abîmées au plafond du rez-de-chaussée), afin de pouvoir remettre à neuf le hall dès que possible.